



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

2024-10-07

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 07 octobre 2024, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1
Monsieur **Jean-François Martin**, conseiller poste numéro 2
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3
Monsieur **Daniel Leduc**, conseiller poste numéro 4
Monsieur **Jérémie Lebel**, conseiller poste numéro 5
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et greffier-trésorier assiste également à cette séance.

Résolution # 24-10-111

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'ouvrir la séance à 20h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 24-10-112

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Adoption de procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 septembre 2024

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 24-10-113

5. Trésorerie

Approbation de la liste des comptes du mois de septembre 2024

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

Résolution # 24-10-114



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 24-10-115

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU qu'en vertu et conformément aux règlements numéros 617-2018 et 647-2024 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le greffier-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois de septembre 2024 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 43 572.53\$;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 93 359.17\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 136 931.70\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Fonds de roulement : paiement et financement de la quote-part de l'achat du camion incendie

ATTENDU le mode de répartition des dépenses en immobilisations indiqué à l'entente relative à la protection contre l'incendie prévoyant la délégation de compétence avec la ville d'Acton Vale ;

ATTENDU la quote-part reçue de la ville pour l'achat du camion incendies ;

ATTENDU le fonds de roulement créé en vertu du règlement 532-2008 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu :

QUE la quote-part soit payée par la totalité du fonds de roulement ;

QUE le fonds de roulement soit remboursé par la somme annuelle de 28 000\$ provenant du fonds général pour les cinq prochaines années, soit de 2025 à 2029.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Demandes de citoyens ou organismes

UPA de la Montérégie, offre de partenariat au programme ALUS

Le point sera discuté lors de la prochaine préparation budgétaire.

Coop de santé de la MRC d'Acton, offre de partenariat

Le conseil ne donnera pas suite à l'offre.

7. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 24-10-116

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La période de questions débute à 20h04 et se termine à 20h07. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

8. Travaux publics

Dépôt du rapport mensuel des travaux publics

Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.

Contrat pour la construction d'un abri à abrasifs au garage municipal, demande de paiement numéro quatre

ATTENDU la résolution numéro 23-11-152 adjugeant le contrat à Le groupe Drumco construction inc et les travaux exécutés au 30 septembre 2024 ;

ATTENDU la recommandation favorable de la firme Fusion expert conseil quant à la demande de paiement #4, firme dûment mandatée pour ses services professionnels relatif aux présents travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE le décompte progressif numéro quatre soit accepté ;

QUE conformément aux documents de l'appel d'offres, le conseil autorise le paiement de 175 338.94\$, la somme de 19 482.10\$ correspondant à la retenue de dix pourcent (10%) ayant été soustraite du paiement pour fins de garantie ;

QUE trente pourcent (30%) de la dépense soit payée à même le fonds général et que soixante-dix pourcent (70%) de la dépense soit affectée à la subvention du PRACIM volet 1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

Le conseil prend acte du rapport déposé.

10. Conseil

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

11. Gestion & direction générale

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

12. Loisirs et culture

Compte-rendu de la réunion du comité consultatif des loisirs

ATTENDU le dépôt du compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2024 du comité consultatif des loisirs ;

Résolution # 24-10-117



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 24-10-118

Résolution # 24-10-119

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU les recommandations du comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu :

D'approuver la programmation du marché de Noël prévue le 30 novembre 2024 ;

D'autoriser la coordonnatrice aux loisirs à effectuer les dépenses budgétées pour l'organisation de l'halloween ;

D'autoriser le prêt de la salle communautaire pour les activités de la FADOQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Achat de bandes dans le cadre du projet de réfection de la patinoire extérieure

Il est proposé par le conseiller Jérémie Lebel et résolu d'approuver la soumission de 60 270\$ de Les installations sportives Agora pour l'achat de nouvelles bandes pour la patinoire extérieure. La dépense sera effectuée en 2025 et financée à 66% par la subvention du PAFIRSPA et 33% par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de juillet 2024 réalisés par la firme Asisto

Le conseil en prend acte.

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt de documents et des correspondances du mois de septembre 2024

Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois d'août 2024

Le conseil en prend acte.

Approbation du budget 2025 de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

ATTENDU que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2025 et l'a transmis à la municipalité pour adoption;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2025, tel que soumis, copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « annexe A ».



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 24-10-120

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de septembre 2024

Le conseil en prend acte.

Prévisions budgétaires 2025 du service régional d'inspection en bâtiment & environnement

ATTENDU que monsieur Serge Dupont, directeur du service de l'aménagement à la MRC d'Acton, a déposé les prévisions budgétaires pour les services d'inspection en bâtiments et environnement;

ATTENDU que conformément aux dispositions prévues à l'article 8 de l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et environnement, la municipalité doit faire connaître son avis à la MRC d'Acton sur le projet de budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'approuver le projet de prévisions budgétaires 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2025-2026-2027

Le rôle triennal d'évaluation foncière 2025-2026-2027 de la municipalité sera en 2025, en vigueur pour son premier exercice financier. Le rôle a été déposé au bureau de la municipalité le 11 septembre 2024 par LBP évaluateurs agréés, firme responsable des services d'évaluation foncière de la MRC d'Acton. L'avis public annonçant son dépôt a été affiché conformément aux articles 73 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Le conseil en prend acte.

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de juin, juillet et août 2024

Le conseil en prend acte.

18. Rapports, suivi des dossiers

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

19. Règlements

Aucun règlement.

20. Varia

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

21. Période de questions



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 24-10-121

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h24 et se termine à 20h25. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu de lever l'assemblée à 20h25.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Directeur général
& greffier-trésorier